

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 9 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, Mme Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAI, Mme Christine ELSER, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme Colette CHAVANOL (procuration à Mme CLAIRE) M. Michel CARRE (procuration à M. MOUGNE), M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. DUVOUX), M. Stéphane AUDION.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Mme Pascale DEMEY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de devis sur le budget principal :

- Travaux de peinture au centre de secours de GIEVRES pour 6 798,47 € T.T.C. avec Patrice MORISSET
- Remplacement de 2 pneus de tracteur pour 2 214,00 € T.T.C. avec les Etablissements LESAGE

Signature de devis sur le budget annexe Assainissement :

- Remise en place de l'agitateur de la Station pour un montant de 3 675,41 € T.T.C. avec VEOLIA Eau
- Divers travaux suite au rapport de visite pour un montant de 2 555,05 € T.T.C. avec VEOLIA Eau

Depuis le 28 Avril 2016, vente de deux concessions de cimetière pour un total de 400,00 € et la réalisation de 2 dispersions au jardin du souvenir pour un total de à 40,00 €

2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune aura à procéder, du 19 janvier au 18 février 2017, à l'enquête de recensement de la population telle que prévue selon les nouvelles dispositions inscrites dans la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables et plus récentes. Les communes de moins de 10 000 habitants, comme GIEVRES, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans.

Monsieur le maire rappelle que le recensement général est organisé sous sa responsabilité et qu'il s'agit d'une obligation pour la collectivité. De la qualité de la collecte du recensement dépendent directement le calcul de la population légale de la commune, qui est mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que des résultats statistiques (caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, ...) qui sont actualisés au mois de juillet suivant. C'est pourquoi il convient de commencer dès maintenant à préparer l'enquête de 2017.

Par ailleurs, le recensement évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un nouvel outil appelé OMER, « Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement », application internet qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Comme en 2012, Monsieur le Maire propose que la commune soit découpée en quatre secteurs pour cette collecte, chaque secteur représentant environ 250 logements.

Dans ce cadre, il lui appartient également de :

- * nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant les opérations de recensement et dont les missions sont :
 - mettre en place l'organisation dans la commune,
 - mettre en place la logistique,
 - organiser le recrutement et la formation des agents recenseurs,
 - communiquer au niveau de la commune,
 - assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs,
 - transmettre chaque semaine à l'INSEE les indicateurs d'avancement de la collecte,
 - assurer les opérations de suivi et de fin de collecte
- * nommer les quatre agents recenseurs
- * assurer l'information de la population.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- - **AUTORISE** le maire à prendre un arrêté pour créer l'équipe communale chargée des opérations de recensement, soit :
 - un coordonnateur communal choisi parmi le personnel communal pour exercer la mission sur le temps de travail,
 - quatre agents recenseurs dont les modalités de rémunération et d'indemnisation seront déterminées ultérieurement.

3 POSTES SAISONNIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'ETE

Monsieur le Maire explique que l'effectif prévisionnel des enfants inscrits au centre de loisirs pour la période des vacances d'été nécessite le recrutement d'agents d'encadrement supplémentaires du 6 au 30 juillet 2016 inclus et d'un agent du 1^{er} au 5 juillet 2016 pour la partie scolaire.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'ouverture de 3 postes temporaires dans les conditions suivantes avec une intervention selon les dates ci-dessus :
 - 2 postes au grade des adjoints d'animation au 1er échelon rémunéré au prorata du nombre de jours effectués dans un maximum de 5 semaines,
 - Un stagiaire sur une période de 15 jours dont la rémunération forfaitaire pourra atteindre au maximum 400 € brut.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants dans la limite des montants précisés ci-dessus,
- **DIT** que la dépense est prévue au budget communal, article 6413.

4 SUBVENTION ET CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 janvier 2016 relatif au souci de sécurisation de l'espace public aux abords des écoles et sur le réseau départemental jusqu'en limite de centre bourg notamment en termes de sécurité routière.

Après avoir sollicité une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2016 qui n'a pas été accordée, il est proposé de revoir le projet à la baisse tout en maintenant la volonté de l'étaler sur 2 ans.

Monsieur le Maire explique la teneur du nouveau programme des travaux envisagés qui sera réalisé en 2 tranches de manière à s'étaler sur 2 exercices comptables et précise que le programme correspond aux options retenues par la commission Voirie se limitant aux travaux relatifs aux 2 écoles.

Une partie de ces travaux étant à réaliser sur le réseau départemental RD 54, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort au titre des amendes de polices 2016 afin de l'aider à financer une première tranche de travaux de sécurisation de l'espace public.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le Département et à signer toutes pièces utiles à cet effet.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de la 1ère tranche des travaux ci-dessous :

DEPENSES	H.T.	T.T.C.
Aménagement de sécurité rue Gambetta	68 185,00 €	81 822,00 €
Aménagement de sécurité rue Maréchal LECLERC (RD 54)	32 630,00 €	39 156,00 €
TOTAL	98 815,00 €	120 978,00 €

RECETTES	T.T.C.
Amende de police 2016	8 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €
SOLDE	102 978,00 €

Le solde fera l'objet d'un autofinancement de la commune.

5 MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de GIEVRES est attachée ;
- Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
- Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;
- Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;
- Considérant que la commune de GIEVRES souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (15 Pour, 1 Contre et 2 Abstentions) :

ARTICLE UNIQUE

APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

6 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR DES DEBIMETRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la pose de 3 débimètres avait été évoquée dans de précédentes réunions de conseil municipal et prévue au budget 2016.

La pose d'un débimètre au bassin d'orage de la station d'épuration et 2 autres sur les déversoirs d'orage rue du bas bourg et rue André Bonnet.

Après consultation et avis de la commission assainissement le 20 mai 2016, la proposition de la société HABERT pour un total de 8 970,00 € H.T. est retenue pour solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort soit 80% du H.T. auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à cet effet.

7 RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur FURLOTTI, adjoint au Maire, vice-président de la commission assainissement présente à l'assemblée le rapport sur le service d'assainissement collectif concernant l'année 2015.

Le débat qui s'en est suivi n'a donné lieu à aucune observation particulière et ce document est accepté à l'unanimité des membres présents.

8 RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur FURLOTTI, adjoint au Maire, vice-président de la commission assainissement présente à l'assemblée le rapport sur le service d'assainissement non collectif concernant l'année 2015.

Monsieur Bruno RIGODON a fait remarquer que certains assainissements restaient non conformes et créaient des nuisances potentielles pour leur voisinage.

Une nouvelle campagne de contrôle de ces installations permettrait de réactualiser les dossiers et de pouvoir solliciter des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour réhabiliter les installations les plus critiques, ces demandes ne pourraient être que groupées.

Le débat qui s'en est suivi n'a donné lieu à aucune observation particulière et ce document est accepté à l'unanimité des membres présents.

9 RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le service public d'élimination des déchets concernant l'année 2015.

Lors du débat qui s'en est suivi il est notamment abordé la proportion grandissante des refus de tri sur le tri sélectif en porte à porte et les manières de le résorber ; certains administrés ayant tendance à utiliser les sacs de tri distribués pour y mettre les déchets ménagers classiques.

A la fin du débat, ce document est accepté à l'unanimité des membres présents.

Après la présentation du rapport un débat a été ouvert à la demande de Madame Marie-Thérèse LACORD sur le fait que la commission Environnement n'a pas été réunie pour étudier celui-ci.

Monsieur Hervé GUENAIS l'a accompagné sur ces remarques tout en rappelant que pour certaines décisions il en a été de même pour le CCAS. Les décisions sont trop souvent prises lors des réunions d'adjoint sans solliciter l'avis des commissions. L'opposition tient à pouvoir travailler activement sur les dossiers et ne pas se cantonner à constater des faits accomplis.

Monsieur Hervé GUENAIS regrette que pour l'organisation d'une manifestation pour la fête de la musique, bien qu'il y ait eu réunion d'étude de la commission et des associations, aucune réunion n'a suivi pour un bilan et une prise de décision. Monsieur le Maire les a juste informés par courrier que la municipalité n'organiserait pas cette manifestation.

Monsieur le Maire précise que le projet initié par un administré a été présenté lors de la réunion précitée, aucune association n'a désiré prendre cette organisation en main et qu'il n'y a jamais été question que la commune soit organisatrice. Pour cette année aucune manifestation musicale n'a eu le succès escompté auprès des Gièvrois.

Messieurs Hervé GUENAIS et Bruno RIGODON évoquent aussi les horaires des réunions de commissions peu adaptés à la vie professionnelle, et rappellent la réponse peu satisfaisante qui a été faite il y a quelques mois par un adjoint.

10 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point général sur les inondations et les sinistres occasionnés, dont une cinquantaine de logements parfois avec 1m50 d'eau à l'intérieur. Certaines personnes ne pourront pas réintégrer leur domicile avant plusieurs mois.

Dans l'immédiat il a été mis en place 2 bennes à l'intention des sinistrés pour évacuer au plus vite les déchets. Une information a été diffusée pour les avertir.

Madame Pascale TOYER s'inquiète du problème de relogement notamment pour les personnes âgées ou portant un handicap. Monsieur le Maire se renseignera dans les jours qui suivent.

La Sauldre a atteint un niveau encore jamais observé et malgré une information diffusée au plus tôt auprès des habitants, certains ont trop attendu ou n'ont pas pu partir à temps, les services de secours ont été rapidement la seule issue.

Monsieur Serge DUVOUX, adjoint au Maire, précise qu'il souhaite rendre hommage au comportement du personnel communal face à cette crise et souligner son implication pour répondre au mieux au besoin des administrés.

A la suite de ce point un tour de table a été fait dans lequel Madame Pascale DEMEY évoque le dépôt de pneus et d'ordures le long du chemin blanc sur une parcelle privée. Elle s'inquiète de la persistance de ces dépôts sauvages. Elle énumère ensuite différents lieux où un stock anormal de déchets tel des pneus peut être constaté, notamment en arrière du cours de tennis couvert. Monsieur le Maire précise qu'un stock de pneus existe sur un terrain communal en attendant de pouvoir les faire traiter par un professionnel habilité, ces pneus n'étant pas traités par la déchetterie.

Monsieur Hervé GUENAIS informe le conseil de la mise en vente d'une maison rue André Bonnet à côté du centre médical. Ce bien immobilier est intéressant pour sa situation et non pour la qualité de son bâti. Il fait remarquer que les affiches accolées pour la vente gênent la circulation en sortie de la voie accédant au canal.

Monsieur le Maire répond que le prix est un peu élevé bien que géographiquement intéressant.

Monsieur le Maire informe de la date prévisionnelle du prochain conseil municipal le 27 juin 2016.

La séance est levée à 22 heures et 40 minutes.